

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 10 février 2020

Date de l'annonce publique : 03/02/2020

Date de la convocation des conseillers : 03/02/2020

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absent(s)	./.
Référence	CC.2020-2-10 - 6.0
Point de l'ordre du jour	6.0
Objet	Résolution relative à la crise climatique.

### Le conseil communal,

#### Constatant que :

- Les changements climatiques d'origine humaine sont une crise qui se développe rapidement, ce qui menace sérieusement la stabilité mondiale et l'existence humaine ;
- Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat IPCC/GIEC a publié un rapport spécial sur les conséquences du réchauffement climatique. Ce rapport souligne la nécessité de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre bien avant 2030, afin de limiter le réchauffement à 1,5°C et de parer ainsi aux effets les plus catastrophiques du changement climatique. Cet objectif ne peut être atteint que si des mesures ambitieuses sont prises aux niveaux national et communal, par la société civile, par le secteur privé, par les peuples autochtones et par les communautés locales ;
- Le rythme et l'ampleur actuels des mesures internationales, nationales ou locales prises en faveur du climat sont largement insuffisants pour prévenir des dommages et éviter des pertes importantes en termes d'économie, d'écologie et de santé humaine dans les décennies à venir ;
- Les populations les plus exposées aux risques dans nos communes et nos communautés, mais aussi parmi nos partenaires indigènes en Amazonie et ailleurs sont celles qui sont le plus touchées par l'injustice environnementale de longue date et subissent davantage les impacts et conséquences négatifs économiques, environnementaux et sociaux induits par une économie qui est tributaire des combustibles fossiles et qui tolère la surexploitation des ressources ;
- La déforestation de la forêt amazonienne et d'autres forêts tropicales est un moteur supplémentaire de la crise climatique et détruit les habitats et les cultures des peuples autochtones. Étant donné que la protection des forêts tropicales est synonyme de protection du climat, nous réaffirmons notre engagement pris au sein de l'Alliance pour le climat de soutenir les organisations autochtones et plus particulièrement la communauté Tinkunaku en Argentine ;
- La Commune de Roeser constate aujourd'hui déjà les conséquences du changement climatique comme la pollution de l'air, périodes de chaleurs extrêmes, de sécheresse et inondations. L'impact du changement climatique risque de devenir plus important encore si les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas considérablement réduites à échelle mondiale ;
- Bien que la Commune de Roeser ait déjà élaboré des plans et des stratégies de réduction des émissions, nous sommes parallèlement dépendants des niveaux national et européen afin d'aller plus loin et de pouvoir prendre des mesures plus globales ;
- Le changement climatique renchérit les besoins humains de base, tels que la nourriture, le logement, les soins de santé, les moyens de transport et l'énergie. Combinée à des salaires faibles, cette situation conduit à une plus grande inégalité dans la répartition des richesses ;
- Les gouvernements nationaux et locaux du monde entier devront réduire considérablement leurs émissions par habitant d'ici 2030 afin de rester dans un cadre de réchauffement limité à 1,5°C, tel qu'approuvé par l'accord de Paris de 2015. Dans cet ordre d'idées, la Commune s'engage à donner l'exemple ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;



Décide **par onze (11) voix et une (1) abstention**

**Eu égard de ce qui précède décide :**

Face aux dangers qui menacent non seulement la commune de Roeser et sa proche région, mais aussi le pays, si ce n'est l'Humanité et la biosphère mondiale, la Commune de Roeser reconnaît la crise climatique et s'engage par conséquent à agir et à prendre des décisions conformément aux recommandations du rapport IPCC de 2018. Elle tâchera de réduire à zéro les émissions communales de gaz à effet de serre et de mettre en œuvre et accélérer les stratégies d'adaptation et de résilience/résistance, ceci en guise de préparation à l'intensification des impacts climatiques.

**En outre arrête que :**

La Commune de Roeser considérera les conséquences climatiques découlant de toutes ses décisions futures et elle favorisera des solutions et des actions exerçant des effets positifs sur le climat, sur l'environnement et sur la biodiversité.

La Commune de Roeser veillera à la prise en compte des questions climatiques dans tous les domaines relevant des compétences communales. Elle accordera la plus haute priorité à la coopération entre les départements concernés afin d'élaborer des stratégies en vue de réduire de manière considérable les émissions de CO<sub>2</sub>.

La Commune de Roeser coordonnera ses efforts de protection du climat avec d'autres acteurs locaux, régionaux et nationaux afin de prendre des mesures immédiates et à court terme en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Les initiatives et associations locales actives dans le cadre de la lutte pour la justice environnementale doivent être associées de manière active à la transition de la commune vers une économie sans énergies fossiles. La planification locale de la protection du climat ainsi que de l'adaptation au climat et la mise en œuvre des programmes y relatifs, visent à impliquer ces groupes de près dans le but de garantir une transition qui soit équitable pour tous.

Les décisions politiques et les projets initiés dans le cadre de la déclaration de la crise climatique, doivent prioritairement considérer des investissements qui sont en faveur des communautés à faible revenu. Il faut éviter de laisser pour compte les populations qui sont - historiquement et de manière disproportionnée - touchées par la pollution, par un taux de chômage élevé et par l'injustice environnementale. Agir localement, penser globalement – toute décision prise par la Commune de Roeser est prise de manière à avoir un minimum d'impact surtout pour les populations les plus démunies.

En parallèle à sa lutte contre la crise climatique, la Commune de Roeser continuera et augmentera ses efforts d'adaptation aux changements climatiques afin de réduire les effets négatifs et inévitables de ces derniers.

La Commune de Roeser s'engage à informer davantage les citoyen-ne-s et en particulier les jeunes sur la crise climatique. Elle s'engage à thématiser la crise climatique au sein de ses structures d'accueil dont notamment les maison relais, la maison des jeunes et les écoles. Elle se propose d'organiser des réunions citoyennes et d'autres activités afin de promouvoir la participation citoyenne au cœur de la prise de décision.

Le collège échevinal élaborera un budget qui permettra d'agir en faveur du climat. Les investissements dans de nouvelles infrastructures seront de sorte à éviter la dépendance des combustibles fossiles. Le budget, dans les limites et contraintes légales et réglementaires, prévoira les moyens nécessaires pour fournir à tous les citoyens un avenir qui permette de faire face et de s'adapter aux changements climatiques.

La Commune de Roeser s'engagera à utiliser les ressources de manière responsable, durable et de sorte à ce qu'à leur terme de vie ces ressources puissent dans la mesure des moyens techniques

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 10 février 2020

Point

CC.2020-2-10 - 6.0

Objet

6.0

Résolution relative à la crise climatique.



et budgétaires être intégrées à nouveau dans le circuit (économie circulaire) dans le cadre de son engagement au Pacte climat.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 19 février 2020

Le bourgmestre,

Le secrétaire,